

Accusé de réception en préfecture
030-213001894-20240406-2024-02-025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

CFJ N° 2024 - 02 - 025

République Française



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 06/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le samedi six avril à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes régulièrement convoqué le vendredi vingt-neuf mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Paul FOURNIER, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION

Attribution de subventions aux associations taurines pour l'année 2024

Présents :

M. FOURNIER Maire;

Mme ROULLE, M. COURDIL, Mme VENTURINI, Mme WOLBER, Mme ORLAY-MOUREAU, Mme GARDEUR BANCEL, M. DOUAIS, Mme BOURGADE, M. SCHIEVEN, M. GOURDEL, Mme DE GIRARDI, M. TIBERINO, Mme MAY, Mme SOLANA, M. PASTOR, M. RAINVILLE, M. CARRIERE, Mme MOUTON, M. BONNÉ, M. ESCOJIDO
Adjoint;

Mme BOISSIERE, Mme JEHANNO, M. VALADE, M. ANGELRAS, M. PROUST, Mme THOMAS, M. CAMPELLO, Mme JOUVE-SAMMUT, M. PIO, Mme PROHIN, Mme GIBON, M. BELHAJ, Mme CHELVI-SENDIN, Mme LEBLOND, M. BASTID, Mme MENUET, Mme BERNEDE, Mme GIACOMETTI, M. FERRIER, M. BOUGET, Mme GUERIN-GRAIL, Mme ROUVERAND, M. PROCIDA, M. BERKANI, M. JACOB, Mme GARDET, Mme LACAMBRA **Conseillers Municipaux;**

Absents excusés :

M. PLANTIER (donne pouvoir à M. FOURNIER), Mme BARBUSSE (donne pouvoir à Mme JOUVE-SAMMUT), Mme TOURNIER BARNIER (donne pouvoir à Mme LACAMBRA), Mme REY-DESCHAMPS (donne pouvoir à Mme WOLBER), Mme FAYET (donne pouvoir à M. BOUGET), M. LACHAUD (donne pouvoir à Mme ROUVERAND), Mme PONCE-CASANOVA (donne pouvoir à Mme GUERIN-GRAIL), M. DETREZ (donne pouvoir à M. FERRIER), Mme BRITO-DE-SOUSA (donne pouvoir à Mme GARDET)
M. TAULELLE (absent excusé), M. FLANDIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	059
Nombre de membres en exercice :	059
Nombre de membres présents :	048
Nombre de procurations :	09

OBJET : Attribution de subventions aux associations taurines pour l'année 2024

1. CONTEXTE GENERAL

La Ville de Nîmes souhaite apporter un concours financier aux associations taurines en leur octroyant une subvention pour leur permettre de mener à bien les objectifs qu'elles se sont fixés et pour lesquels elles ont sollicité le concours de la Ville.

Les activités qu'elles dispensent et qui présentent un intérêt local, contribuent à l'animation de la ville.

Concernant le Centre Français de Tauromachie, la Ville souhaite maintenir l'aide aux développements : de l'enseignement de la Tauromachie aux aspirants toreros, de l'organisation de spectacles de promotion et de novilladas sans picadors, d'expositions et de manifestations à vocation culturelle.

Concernant l'Association Française des Aficionados Practicos (AFAP), la Ville souhaite soutenir cette structure qui a pour vocation depuis 1989, la transmission, la diffusion et la défense de la Culture Taurine dans notre région.

Depuis 9 ans, l'action phare de cette association est la « découverte de la culture régionale et de la tauromachie au cœur des quartiers nîmois » à un plus large public et principalement les jeunes. Des démonstrations de capéas et de tientas sont ainsi proposées dans les quartiers.

2. ASPECTS JURIDIQUES

Le Conseil Municipal est compétent pour l'attribution de subvention, conformément à l'article L 2121-29 au Code général des Collectivités Territoriales.

3. ASPECTS FINANCIERS

Les dépenses suivantes :

- 13 000 € au Centre Français de Tauromachie
- 12 000 € à l'Association Française des Aficionados Practicos (AFAP)

seront prélevées sur le budget 2024 de la Ville de Nîmes au service Promotion de la Tauromachie.

Rapporteur : M. Frédéric Pastor

CFJ N° 2024 - 02 - 025

OBJET : Attribution de subventions aux associations taurines pour l'année 2024

Après l'avis des Commissions,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'octroyer les subventions suivantes :

- Une subvention d'un montant de 13 000 € pour l'année 2024 au Centre Français de Tauromachie, sis au 57, rue Roussy – 30000 Nîmes, représentée par son Président, Monsieur Christian LESUR.

- Une subvention de 12 000 € pour l'année 2024 à l'Association Française des Aficionados Practicos (AFAP) sise au 14, rue de la Garrigue – 30000 Nîmes, représentée par son Président Monsieur Hervé GALTIER.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.



Le Maire de Nîmes

Jean-Paul FOURNIER